

l'objet de la limite : il ne peut, par exemple, limiter les versements de l'épargne, verseront qui augmentent tous les jours et qui ont un caractère de la prospérité publique. Il y a donc, au budget, un crédit pour l'achat de la dette flottante et le contrôle de la Chambre peut toujours s'exercer efficacement.

En ce qui concerne l'émission du 3 0/0 amortissable, le gouvernement doit réserver sa liberté d'action et choisir son moment pour émettre.

Le marché des fonds publics doit rester libre et ne pas être influencé par des communications du ministre.

(Très bien ! très bien !)

Le ministre proteste contre toute imputation de partialité.

M. le ministre des finances déclare que les finances sont conduites avec prudence et que le budget peut être mesuré. La déduction est toujours la même et la première quinzaine de janvier a donné 4 millions de plus-value, alors que la dernière quinzaine n'en a donné que de 1,000,000 francs. (Applaudissements.)

M. Rouvier dit qu'il accepte l'ajournement de la discussion sur le compte de liquidation. C'est par un sentiment de patriotisme que les Chambres ont gardé, jusqu'à présent, le silence sur ce compte, mais cette discussion devra prochainement être faite.

M. Rouvier dit qu'il accepte l'ajournement de la discussion sur le compte de liquidation. C'est par un sentiment de patriotisme que les Chambres ont gardé, jusqu'à présent, le silence sur ce compte, mais cette discussion devra prochainement être faite.

La nécessité d'un emprunt à réaliser est incontestable. Il y aura au moins 500 millions à emprunter sur ce compte, sous une responsabilité, au moment qu'il y aura, convenable, il n'a pas à s'occuper sur ce point ; mais il répond qu'il refuse à M. Haentgen, il l'a fait à l'opinion publique en déclarant son intention de retarder autant que possible la liquidation de 3 0/0 amortissable. Or, si le gouvernement a raison de garder le silence sur ses intentions, il est fâcheux qu'il n'ait annoncé ce retard ; telles circonstances peuvent se présenter où il y aurait avantage à réaliser l'emprunt à bref délai, par exemple si des puissances étrangères venaient chercher à recueillir sur notre marché les épargnes françaises.

Il ne faut prendre d'engagement dans aucun sens. Les déclarations de M. le ministre peuvent avoir pour effet de favoriser la spéculation en écartant le marché éventuellement d'un emprunt prochain ; s'il y avait lieu de réaliser cet emprunt à une date plus rapprochée, on pourrait se plaindre d'une surprise.

Quant à l'émission de bons du Trésor, elle sera faite dans les conditions ordinaires et déjà assez chargée. Le ministre des finances ne doit à personne l'indication d'une date, mais il doit se tenir en garde contre la hâte et contre le retard. (Très bien ! à droite.)

M. MAIGNAN déclare qu'il ne s'est engagé ni à hâter, ni à retarder l'emprunt ; il entend seulement réserver sa liberté d'action et toute autre interprétation de ses paroles serait erronée. (Très bien ! très bien !)

M. Haentgen dit qu'il n'a jamais demandé à quelle époque se ferait l'emprunt, ni même pourquoi on a laissé circuler, pendant plusieurs jours, comme officielle la note du Temps.

M. le Président fait remarquer à l'orateur que cette note n'avait aucun caractère officiel ; elle est produite dans les conditions ordinaires de la liberté de la presse.

M. HAENTGEN ajoute qu'il a tenu à constater les chiffres du compte de liquidation et de la dette flottante, qu'il regrette de constater le silence du gouvernement à cet égard.

L'interpellation est close.

INTERPELLATION DE M. PROUST

Le président annonce l'interpellation de M. Proust sur les affaires d'Orient.

Sur la demande de M. Barthélemy St-Hilaire, la discussion de cette interpellation est fixée au 4 février.

PENSIONS DE RETRAITE ET INSCRIPTIONS MARITIMES

L'ensemble des propositions relatives aux pensions de retraite et aux inscriptions maritimes est adopté.

INONDATIONS DANS LES COTES DU NORD

La commission d'accord avec le ministre combat la prise en considération de la proposition d'indemnité touchant les inondations des côtes du Nord.

La proposition est rejetée par la Chambre.

LOI SUR LA PRESSE

La discussion de la loi sur la presse est ajournée à lundi.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE

L'élection d'un secrétaire pour compléter le bureau est fixée à mardi.

La séance est levée.

LE MARIAGE DE ROTHSCHILD

Lundi, à l'occasion du mariage du baron Léopold de Rothschild avec Mlle Peruggia, sir Albert Sassoon a donné un grand bal dans son hôtel de la rue d'Alger-Gate. S. A. R. le prince de Galles honora cette fête de sa présence ; il a ouvert le bal avec Mme Sassoon, sœur de la nouvelle baronne de Rothschild.

On remarquait dans la brillante assistance la duchesse de Manchester, en toilette blanche et or ; lady Dudley, toilette de satin bleu ornée de roses jaunes ; lady Lansdale, en noir, avec broderies d'or ; lady Hamilton, également en noir, avec dentelles de même ; la baronne Alphonse de Rothschild, robe blanche avec traîne de velours émeraude ; la baronne James de Rothschild, satin saumon ; lady Forby, en noir, avec des guirlandes de roses ; Mme Cahen d'Anvers, en blanc de roi, avec des roses corail ; lady Mandeville, en blanc ; lady Castelreagh, en rose.

La fiancée était adorable et semblait recouverte d'un nuage de tulle rose.

Parmi les hommes, on remarquait les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, lord Granville, lord Fife, lord Castelreagh, les barons Alphonse, Arthur et Nathaniel de Rothschild.

Ajoutons maintenant quelques détails à ceux que nous avons déjà hier relatés relativement aux fêtes nuptiales.

La cérémonie religieuse a commencé par des chants israélites avec accompagnement d'orgues.

A deux heures a lieu l'entrée de la mariée, qui prend place sous le dais placé au centre de la synagogue. A sa droite se tient Mme Brugnière ; derrière elle sont les demoiselles d'honneur : Miles Béatrix de Rothschild, Sassoon et Morbes. Les grooms d'honneur sont MM. Fritz Peruggia et Arthur et Edouard de Rothschild.

A deux heures trente, le rabbin officiant lit un discours où il traite des devoirs qui vont incombent aux nouveaux mariés, et appelle sur eux la bénédiction du Tout-Puissant. A deux heures, on relève le voile de la mariée, qui paraît dans tout l'éclat de sa beauté brune, et on lui remet la bague nuptiale.

S. A. R. le prince de Galles est resté quelques instants après la cérémonie pour visiter la synagogue.

Comme nous l'avions déjà annoncé il y a quelques jours, un orchestre, mandé de Vienne tout exprès, est venu prêter son concours aux fêtes de mariage.

Lors du banquet, le prince de Galles, placé entre la mariée et M^{me} Sassoon, a porté un toast au baron Léopold de Rothschild et à sa jeune épouse. Le baron a répondu par quelques paroles gracieuses. Lord Beaconsfield s'est ensuite levé et a porté un toast à la famille royale d'Angleterre, qui s'est traduite en ses sujets en partageant leurs joies et leurs chagrins. Le prince de Galles a remercié

lord Beaconsfield de lui avoir donné l'occasion d'exprimer sa sympathie à la famille de Rothschild.

Selon la coutume anglaise, les amis présents au départ des époux ont jeté un soulier derrière leur voiture.

Il faut ajouter à la liste des cadeaux faits à M. Léopold de Rothschild à l'occasion de son mariage, celui du prince de Galles, qui consiste en une aiguilote et son bassin en argent repoussé, représentant Hercule vaincu par une Nymphé.

Le nouveau marié a donné à chacune des demoiselles d'honneur un bracelet porte-bonheur en or, bracelet dessiné par lui-même.

La moitié de la face extérieure du bijou est formée des noms des deux époux « Marie et Léopold » dont les lettres à jour sont entourées de rubis et de diamants. A l'intérieur, une inscription rappelle la date de la cérémonie nuptiale.

(Gaulois.)

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 22 janvier 1881.

Le discours prononcé par M. Gambetta, en prenant, hier, possession du fauteuil de la présidence de la Chambre des députés, discours dont la Chambre a ordonné l'affichage dans toutes les communes de France, a été placé des murs de Paris. Il était donc imprimé d'avance, s'écrie la foule peu habituée à de tels prodiges de célérité. Je n'es-tai dire non. En tout cas, une chose paraît certaine, c'est que ce discours que les mauvais plaisants qualifient de discours du Trône ou de Message présidentiel a été communiqué par avance aux ministres. Rien ne manque donc, pas même le tou solennel avec lequel il a été lu, pour le faire considérer comme un document gouvernemental par excellence aussi bien sur les questions intérieures que sur la question extérieure.

Cette dernière se résume dans l'abandon proclamé de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires d'Orient, les plus récalcitrants sont obligés de convenir non-seulement qu'il n'y a plus lieu d'interpellation M. Barthélemy Saint-Hilaire, mais que la situation ministérielle des deux circulaires si critiquées depuis huit jours se trouve consolidée. Cependant M. A. Proust persiste dans son interpellation.

Quant aux questions intérieures, je dois constater que, sur ce point, l'orateur n'a pas répondu à l'attente des républicains, du moins en dehors de la Chambre. Les modérés reprochent à M. Gambetta de n'avoir insisté que sur les réformes dont les opportunistes ont pris ou affecté de prendre l'initiative, et les membres de l'extrême gauche aussi bien que nombre de leurs collègues de l'Union républicaine, remarquent avec aigreur que le président de la Chambre semble avoir abandonné le scrutin de liste auquel il ne fait allusion qu'avec le ton de la plus profonde indifférence et qu'il paraît, d'autre part, faire bon marché des revendications anti-cléricales dont il affecte de ne pas dire un mot.

J'ajouterai que le public impartial, trouve qu'à côté de ce brevet de patriotisme et de capacité décerné par le discours d'hier, aux groupes des gauches dans le but d'amener leur réélection, la justice exigeait que l'on mit les 263 projets de loi soumis à la Chambre et que celle-ci laissera en souffrance, lorsque son mandat sera expiré. Le nombre des séances gaspillées en interpellations inutiles ou dangereuses complèterait ce tableau et achèverait d'éclairer les électeurs.

Il suffit de lire nos journaux du matin pour voir qu'à peu près tous ont été pris au dépourvu par l'allocation du Président de la Chambre des députés ; ils en sont restés, à sa harangue aux débauteurs de vins, laquelle, il faut bien l'avouer, fournit un thème intarissable aux plaisanteries. L'une des meilleures est celle-ci de M. C. Pelletan : « Mouillez, ne fuschinez pas, voilà la devise nouvelle de l'opportuniste, formule excellente, en effet, pour un parti qui a mis de l'eau dans son vin. »

Il paraît difficile, après la scission qui s'est opérée dans les gauches au sujet du scrutin relatif à la nomination de M. Floquet comme vice-président de la Chambre, qu'il n'y ait pas un remaniement dans les quatre groupes, lesquels manquent plus que jamais de la cohésion nécessaire à une majorité soit de gouvernement, soit d'opposition. La République française de ce matin estime ce remaniement nécessaire, à moins ce qui lui paraît préférable, qu'il n'y ait plus de groupes, cette division toute factice des républicains en fractions diverses, étant exclusive de l'expédition des affaires et de la discipline nécessaire à la majorité.

Vous savez qu'un secrétaire de la droite, M. de Valbons, a donné sa démission, à la suite de l'élection de M. Floquet ; il est probable que M. Legonidec de Tressan, autre secrétaire de la droite, se retirera également. Par suite, rien n'empêchera la majorité de les remplacer par MM. Germain Casse et Barodet et d'avoir ainsi un bureau du rouge le plus vif, d'un rouge, comme l'écrit ici un de vos confrères, à rendre jaloux tous les fabricants de vins falsifiés.

Voilà le marché débarrassé des préoccupations extérieures, par suite du discours de M. Gambetta ; mais si la question turco-grecque ne pèse plus sur la Bourse, celle-ci n'en reste pas moins sous le coup de l'émission de l'amortissable, et dans ces conditions, il y a beaucoup de chances pour que nos rentes ne retrouvent pas leur

Depuis qu'il a été parlé de l'émission, le 3 0/0 et même le 3 0/0 ont, malgré toutes les explications officielles destinées à rendre la pilule moins amère au public, ont toujours une tendance à fléchir. Du prix de 85, le 3 0/0 est descendu jusqu'à 83,80. Quant au 5 0/0 moins directement touché, il a fait au plus bas 120,07 1/2.

L'opinion générale est que, à moins d'incidents d'une gravité exceptionnelle, notre 3 0/0 ne sortira guère des cours actuels. La spéculation ne devant pas s'aventurer à la baisse sur ce fonds, il n'y a pas à craindre qu'il fléchisse davantage, mais, d'autre part, le champ de la hausse est trop limité à son égard pour que les joueurs s'y donnent carrière.

La stagnation est donc à prévoir ; les cours se maintiendront par suite de l'absorption par l'épargne des titres que la spéculation tient depuis si longtemps en report.

Ainsi que je vous l'ai mandé avant-hier, le bilan de la Banque affiché à la Bourse de jeudi accuse une diminution dans l'encaisse d'un peu plus de 7 millions en or. L'augmentation pour l'argent est de 500,000 francs environ. D'après le dernier bilan, le portefeuille a diminué de 28 millions, le compte du Trésor a perdu 5 millions, tandis que les comptes courants des particuliers ont gagné près de 20 millions. La circulation des billets s'est à peine accrue de 3 millions. Les bénéfices de la Banque pendant la semaine qui a pris fin le 20, sont de 563,000 francs.

La conférence anniversaire de la mort de Louis XVI, qui a eu lieu hier, à la salle Graffard, sous la présidence du citoyen Triquet, a tenu ce qu'elle promettait. Le citoyen président a prononcé tout d'abord un discours très-applaudi, réclamant la démolition de l'achapellexpatriote de la rue d'Anjou. « C'est à nous les travailleurs, a dit l'orateur terminant, de revendiquer les droits de nos pères et tous ceux que le gouvernement veut nous refuser. »

La citoyenne Rouzade a fait ensuite une conférence ayant pour titre : « Capet devant la justice du Peuple. » Puis on a chanté le *Nid abandonné* et les assistants ont entonné le chant du Proletaire.

Dans la *Revolutions sociale*, la citoyenne Louise Michel devient de plus en plus menaçante. Elle annonce qu'elle va faire une large besogne pour éclairer le peuple. Elle a, dit-elle, un moyen d'aller vite en besogne. Ce moyen mystérieux est résumé dans ce mot de la fin : « Allez, allez, les tyrans vont vite. »

La *Revolutions sociale* publie, en outre, un appel des collectivistes de Béziers à l'adresse des travailleurs. J'en détache le passage suivant qui vous fera juger du reste :

« A l'oppression bourgeoise, opposez la révolte du peuple ! La révolution ne doit plus se restreindre à changer la sauce à laquelle doivent être mangés les producteurs, mais bien à la suppression des mangeurs eux-mêmes. »

L'*Académie Parisien* a été encore saisi ce matin pour outrage à la morale publique.

La commission des douanes du Sénat est revenue aujourd'hui sur son vote relatif aux droits sur les soies et soieries. Les soies grèges et moulignées seront exemptes et le reste du tarif reste conforme au vote de la Chambre. M. Cherpin a donné lecture du rapport sur les boissons.

Malgré l'absence de toute nouvelle politique défavorable, malgré le discours pacifique de M. Gambetta, c'est la baisse qui l'a emporté à la Bourse d'aujourd'hui. Il est vrai que les consolidés sont arrivés très-faibles et que les dépêches de Londres laissent entrevoir que la liquidation de janvier sera difficile par suite de la cherté des reports. J'ajouterai que les places allemandes ont beaucoup vendu chez nous et que l'on parle de livraisons de titres de ce côté. Le 3 0/0 clôture à 84,02, en baisse de 10 centimes ; l'amortissable à 83,52, en baisse de 7 centimes et le 5 0/0 à 120,12, en baisse de 12 centimes. Après Bourse, le 5 0/0 fait 120,16. L'Italien finit à 87,22 ; le 5 0/0 Turc est offert à 12,63, l'Egyptienne fait 353,75 et la Banque Ottomane 538.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La Société Industrielle du Nord de la France a distribué aujourd'hui ses prix et récompenses pour le concours de 1880. Nous donnons plus loin la liste des lauréats, en tête desquels nous avons la vive satisfaction de voir le nom de notre savant collaborateur, M. l'abbé Vassart.

La Société Industrielle décerne à M. l'abbé Vassart une médaille d'or « pour services rendus à l'industrie. »

Tout Roubaix applaudit à cette légitime récompense donnée au travail du maître éminent dont l'honneur nos cours professionnels.

Un autre de nos concitoyens, M. Emile Roussel est l'objet de la même distinction pour « services rendus à l'industrie de la teinture. »

La Société Industrielle a été bien inspirée en rendant cet hommage à M. Emile Roussel.

De divers côtés l'on nous demande à quel jour aura lieu le service de trentaine pour le repos de l'âme de Son Eminence le Cardinal Régner, archevêque de Cambrai.

Cette date n'a pu encore être fixée. Messieurs les vicaires capitulaires se sont mis naturellement à la disposition de l'évêque qui doit prononcer l'oraison funèbre.

Nous rappelons aux électeurs du Tribunal de Commerce de Tourcoing que, par arrêté préfectoral, en date du 8 janvier 1881, ils sont convoqués pour le lundi 21 janvier 1881, à l'effet d'élire un juge suppléant au lieu et place de M. J. Dervaux, décédé le 27 décembre dernier, juge titulaire. M. Mahieu-Lorthoit a bien voulu accepter la candidature.

Les électeurs voudront bien se rendre au scrutin le 21 janvier afin de donner un résultat utile à cette élection complémentaire.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

« Il est bruit en ville, que de certaines personnes formées contre les élections du 9 janvier, par plusieurs personnes restant du parti battu. »

Les propos qu'on tient à cet égard nous ont paru tellement exagérés, que nous croyons utile de ramener l'affaire à sa juste valeur.

Nous dirons donc à nos amis, qu'ils se rassurent. Les griefs articulés sont, en tous points, faux, puérils, ridicules.

Ces protestations sont signées de MM. Dervaux, Bouvier, Guvelier, Beque ; de cela se comprend, victimes qu'ils ont été des opérations électorales, mais nous y trouvons une autre signature, celle de M. Cyprien Vannebus, colporteur en librairie, dont la présence en cette affaire, nous plonge dans une grande stupefaction.

Le préfet du Nord a fait savoir au R. P. Pilon, récemment condamné par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, que l'exécution de cette sentence n'était pas complète tant que, lui-même, ne quittait pas l'école Saint-Joseph, déjà évacuée par les maîtres et les élèves.

Le P. Pilon est, cependant, propriétaire de l'immeuble fermé.

Un cheval attelé à un traineau, sur lequel se tenait Pierre Hubeaux, domestique, s'est emporté dans la rue de Campagne. Le domestique, pris dans les rênes, a dû suivre le mouvement de la machine. Un accident allait infailliblement se produire, car le cheval, arrivé à la hauteur de la rue du Havre, semblait doubler de vitesse, mais l'agent Debrille parvint à l'arrêter.

Le cheval de M. Harinkouk, fabricant rue de la Fosse-aux-Chènes, s'est abattu hier soir, rue de Tourcoing, en face de la succursale de la Banque de France. Il était attelé à une voiture dont les brancards ont été brisés. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Nous avons raconté, il y a deux jours, qu'une femme de la rue Saint Antoine, M^{me} Eugénie Jonville, avait fait une chute malheureuse dans laquelle elle s'était fracturée le bras. Un témoin oculaire nous rapporte que cette femme est tombée en poursuivant un gamin qui lui avait lancé une boule de neige en plein visage.

L'auteur de cet accident a été frappé d'un procès verbal.

A ce propos, on nous fait remarquer qu'en plusieurs endroits de la ville, des groupes de gamins se rassemblent et acrobatisent de ces sortes de projectiles, les passants et de préférence les femmes et les jeunes filles. Nous signalons le fait à qui de droit.

Un nouveau mode de vol, que l'on pourrait appeler le vol au piquage, tend depuis quelque temps, à s'implanter à Roubaix. Des jeunes filles se présentent dans une fabrique, demandant qu'on leur fournisse des boutons de pièces de tissus qu'elles piquent chez elles, puis

M. Degavre, gendarme à la 1^{re} légion.
M. Delattre, id. id.
M. Barlet, id. id.
M. Lecomte, id. id.
M. Dupont, id. id.

Armée active. — Mutations.
M. Dupuy, médecin-major de 2^e classe au 84^e de ligne, passe au 5^e bataillon de chasseurs à pied.
M. Schrapf, médecin-major de 2^e classe au 11^e d'artillerie, passe au 84^e de ligne.
M. Bouillon, médecin aide-major de 1^{re} classe au 27^e d'artillerie, passe au 1^{er} du génie.
M. Ledoux, médecin-aide-major de 1^{re} classe à l'hôpital militaire de Rennes, passe au 27^e d'artillerie.
M. Billot, médecin-aide-major de 1^{re} classe au 84^e de ligne, passe au 10^e escadron du train des équipages.
M. Maljean, médecin aide-major de 1^{re} classe au 73^e de ligne, passe au 115^e de même arme.
M. Lédoux, médecin-aide-major de 1^{re} classe à l'hôpital militaire de Bayonne, passe au 1^{er} de cuirassiers.

Armée territoriale. — Promotions.
MM. Ducray, Paul et Duval, capitaines en retraite, sont nommés capitaines au 1^{er} régiment territorial de cavalerie.
M. Mathieu et Rodi, lieutenants de cavalerie en retraite, sont nommés lieutenants au 1^{er} régiment territorial de cavalerie.
M. Allis, lieutenant de cavalerie démissionnaire et Desvignes, sous lieutenant de cavalerie démissionnaire, sont nommés lieutenants au 1^{er} régiment territorial de cavalerie.

une fois en possession des pièces, elles s'en vont pour ne plus revenir.

Le fait s'est encore présenté, il y a quelques jours dans la fabrique de M. Aug. F... Le 12 janvier, une pièce a été remise sur sa demande à un jeune personne disant se nommer Matquelliez et habiter la cour de la Trompette, rue de la Fosse-aux-Chènes. Le directeur de l'établissement, surpris de la lenteur apportée par la jeune fille dans son travail cotée plus haut, mais on ne l'y connaissait nullement.

Une plainte a été déposée au commissariat du 1^{er} arrondissement.

Pendant que, il y a quarante-huit heures, M. Joseph Dumont, remplissait ses fonctions de veilleur de nuit à la fabrique Holden, à Croix, un malfaiteur s'est introduit chez lui à l'aide de fausses clefs, et lui a levé trois pantalons, trois gilets, des cravates, des couvertures de laine et des draps de lit.

Le voleur n'est pas connu. Une enquête a été commencée par la gendarmerie.

Encore un vol à l'aide de fausses clefs. Celui-là a été commis hier, chez M. Wuytous, fleur, demeurant rue des Récollets, cour Pollet.

Après avoir complètement inspecté la maison, cet intempêtif visiteur s'est éloigné en emportant une montre portant divers objets déposés dans un coffre. Une enquête est commencée.

Un déserteur belge, arrivé à Roubaix et logé depuis le 2 décembre à l'établissement du *Lapin-Blanc*, Grand'Place, a enlevé un par-dessus, un gilet, un chapeau, etc., appartenant au cabaretier M. Joby. Ainsi vêtus, le voleur est parti. On n'a pas eu de ses nouvelles depuis hier, mais cependant on le croit réfugié à Lille.

On a arrêté, avant-hier, au moment où il menait sur la voie publique, un jeune vagabond, sorti de prison il y a environ 15 jours. Depuis cette époque, ce jeune gamin — il n'est âgé que de neuf ans — n'est pas rentré chez son père qui, d'ailleurs s'occupe fort peu de lui. Il se nomme Charles Bouche. Il comparaitra devant le tribunal correctionnel sous la double inculpation de mendicité et vagabondage.

Des bureaux télégraphiques sont ouverts à la correspondance privée aux écluses du fort de Scarpe, de Lallaing, de Marciennes, de Waraing, de St-Amand et de Thun.

Nous apprenons que la Compagnie du Nord apportera dans son service, à partir du 1^{er} février, les changements réclamés par de nombreux intérêts.

Le train express de nuit, de Lille sur Calais, est avancé de manière à reprendre son ancienne concordance avec l'express partant de Calais sur Paris à l'arrivée de la maille.

Comme conséquence de l'avancement du passage du premier de ces trains à Lille, il y a eu, chez les voyageurs et les correspondances apportés par ce train paquebot, comme par le passé, prendre le paquebot de Calais-Douvres.

Nous donnerons demain les heures exactes de ce nouveau service.

Le service des chemins de fer, quoique plus régulier maintenant, éprouve en core des embêtements plus ou moins considérables.

Le service de petite vitesse, que la compagnie du Nord avait essayé de reprendre sur les grandes lignes, est de nouveau suspendu.

D'autre part, on écrit du Pas-de-Calais : « La voie de Calais à Boulogne a été de nouveau obstruée hier, la neige, poussée par le vent, s'était amoncelée dans les tranchées entre Fresnes et Calais. Pour dégager une voie, de manière à faire passer le train omnibus n^o 7, il a fallu employer quatre machines. Enfin ces trains ont pu passer et sont arrivés à Calais à 2 heures 40 soir. Hier soir, aucun train n'a pu être expédié entre Calais et Boulogne. »

Les trains partant de Calais pour la direction de Boulogne, Amiens, Paris, reçoivent, par le service de nuit, le train n^o 10, qui est dirigé sur Paris, mais on espère qu'avant peu ils reprendront leur ancienne direction. »

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu à la frontière belge entre M. Harrabant, sous-préfet de Mouscron, et M. de Selve, le baron G. de Selve, réacteur en chef du *Courrier du Pas de Calais*.

Cette rencontre est la suite d'une polémique très violente soulevée par le *Courrier*.

Une balla a été échangée sans résultat entre les deux adversaires, et les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, un procès-verbal a été dressé.

Le procès correctionnel intenté au sieur Hallumme, de Roubaix, pour « abus de confiance » envers une maison de commerce dont il était gérant et dont les dames Wattine, les victimes de la rue du Blanc-Hallot, ont été lésées, a été remis de nouveau au 4 février sur la demande de l'inculpé.

Hallumme aura ainsi fait huit mois de prison.

On a constaté avant-hier la disparition du nommé H. Verclotte, directeur des Bons commerciaux. Il n'aurait pas, paraît-il, oublié d'emporter le contenu de la caisse, s'élevant à environ 7,000 francs. On ignore de quel côté il s'est dirigé.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 22 janvier

Vol.
Jean Courroux est un ouvrier peintre, âgé de 30 ans, employé chez un patron de la rue... Au mois de novembre dernier, il travaillait depuis plus de trois semaines dans une maison de campagne de la banlieue. Le propriétaire, M. Desmarais, avait eu lui-même une chambre grande ouverte. Pour arriver là, ce n'était pas difficile à un peintre en bâtiment. Il avait donc pu entrer dans la chambre et y avait repris dans un armoire ; il s'en empara en même temps que de la chaîne, valeur 170 fr. A peine maître de l'objet de sa convoitise, il courut l'enlever pour 75 francs au Mont-de-Piété, puis il partit avec sa femme pour Boulogne.

L'accusé a été condamné trois fois déjà, deux fois pour coups et la dernière fois pour vol simple à 6 mois de prison en 1876.

Pour toute réponse, il dit que c'était un lundi ; on avait un peu trop jeté, dame, il s'est laissé tenter.

Le tribunal n'admet pas ces tristes motifs de défense. Courroux est condamné à un an et un jour de prison.

Mendicité
Louis Dehaux, n'est pas un mendiant ordinaire. Il possède, paraît-il, à Fieubrix, dans le Pas-de-Calais, une maison.

Ces jours derniers cependant, il mendiait à Armentières. Simulant d'avoir un bras paralysé, il demandait par signes ce qu'on lui donnait et se contentait de dire : « Ça va, ça va. »

Il est sourd et muet. C'est ce dont dispose Mlle Léocadie Delere, domestique en cette ville. Le fait muet fut arrêté par la police. Aussitôt son bras, qu'il laissait pendre à côté aujourd'hui, reprit, à ce qu'il faut croire, toute sa vigueur, car le prisonnier se mit à émettre la parole et le gardien de la chambre de s'écarter du parterre, dit qu'il avait vu un homme estropié avoir déjà fait un feu de 30 centimètres carrés dans le mur.

Dehaux explique qu'il allait à Ypres et qu'il n'a pas mendié. Il a payé, dit-il, 15 francs au commissaire pour les dégradations de lachambre de s'être vu.

Il aurait eu bien du mal à le faire, dit le gardien Duriez ; il n'avait que quelques sous dans ses poches quand on l'arrêta.

Vous êtes tous des menteurs, ces tas de menteurs, s'écrie l'accusé qui, certes, n'est plus muet.

Le tribunal le condamne à trois mois et aux frais.

— C'est bon ! dit Dehaux, j'en rappelle pour Douai.

— CENBRAL. — Voici la note officielle sur l'accident de chemin de fer, près Bruay, dont nous avons parlé hier.

Le 18, à 8 h. 30 du matin, le train n^o 1683, venant de Cambrai, a franchi le disque fermé de la bifurcation du Quesnoy et a pris en écharpe une machine qui se rendait au tête d'un train devant se diriger sur Cambrai.

La machine seule, qui allait se mettre en tête du train a été légèrement endommagée.

Une fausse manœuvre de manœuvre au Quesnoy a seule été cause de l'accident.

Le rapport termine en s'étonnant que le fait n'ait été signalé à l'arrondissement que 3 jours après son occurrence.

— MAUBUUR. — Une attaque nocturne a été constatée ces jours derniers sur la route de Vieux-Reng à Bouais.

Deux malfaiteurs se sont jetés, vers 8 h. du soir, sur le nommé Charles Croix, garçon boulangier à Vieux-Reng, et, après l'avoir frappé et terrassé lui ont enlevé son porte-monnaie contenant de 4 à 5 fr. Ils n'ont pu lui prendre sa montre.

Une enquête a démontré que les malfaiteurs, leur coup fait, sont dirigés sur la frontière belge.

— DOUAI. — M. Merlin, s'ataeur et maire de Douai, vient de se permettre une petite manifestation qui a complètement manqué son but. A l'issue des prières publiques, M. le maire a adressé au vice-président du bureau de bienfaisance, pour les pauvres de la ville, la modeste somme de vingt francs, qu'il se proposait, dit-il, de donner, à la quinzaine, si l'on eût songé à faire une quête à cet effet. Le coup dirigé contre l'autorité diocésaine n'a atteint que M. Merlin. D'un côté, on raille beaucoup ce maire président du bureau de bienfaisance, qui adresse son obole au vice-président et d'autre part, on trouve que pour faire un tel écart, vingt francs de souscription, un bien modique offrande. C'est une manifestation au rabais et l'on s'étonne ici que M. Merlin, qui a touché en qualité de sénateur, depuis deux ans, dix-huit cents francs, n'est pas un peu plus généreux. On s'étonne plus de vingt francs pour ces ses électeurs qui sont dans la misère.

— DOUAI. — La mort vient de frapper, à l'âge de 82 ans, un de nos plus sympathiques concitoyens, dit l'*Indépendant*.

M. Charles Nutty, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge de paix, ancien conseiller judiciaire près l'ambassade à Berlin, dont chacun constatait il y a peu de

comme employé comptable chez M. Derode ; Théophile Carier, pour son appareil graisseur ; Anatole Janvier, son maître à lier des toiles à la fois ; Louis Durot, son maître à lier des toiles destinées à l'alimentation des bestiaux.

Médailles de bronze. — MM. Jules Vasse, pour ses soufflets de forge ; Collette, son appareil d'alimentation automatique.

Mention honorable. — M. Leury, frère et sœur, leur appareil de niveau d'eau pour généraux travaux.

Prix en argent. — MM. Louis Mathieu, un prix de 50 fr. pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de coton ; Richard Tiéts, un prix de 50 fr. pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de lin, Arthur Ménard, un prix de 30 fr., pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de coton ; Alphonse Willouquet, un prix de 30 fr., pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de lin.

Fondation Verkindor : MM. Edouard Colinet, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr., auquel la société joint une médaille de bronze ; Verkindor, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr. ; Edouard Carice, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr. ; Edouard Carice, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr. ; Edouard Carice, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr.

Fondation P. Crépy. — MM. Georges Grugeon, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de géographie, un prix de 200 fr., auquel la Société joint une médaille d'argent ; Paul Assougnon, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de géographie, un prix de 100 fr., auquel la société joint une médaille d'argent.

Prix de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur. — Concours des chauffeurs, 1^{er} prix 250 fr., Eugène Dupart, à Soissons ; 250 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; Joseph Maillet, à Aniche ; 250 fr., une médaille d'argent et un diplôme.

2^e prix, Richard Catrix, à Roubaix, 200 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 3^e prix, Joseph Kempier, à L'Espe (Belgique), 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 4^e prix, Emile Beck, à Mulhouse (Alsace), 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme.

Plusieurs autres personnes ont été récompensées pour leurs services rendus à l'industrie de la teinture.

Le service de petite vitesse, que la compagnie du Nord avait essayé de reprendre sur les grandes lignes, est de nouveau suspendu.

D'autre part, on écrit du Pas-de-Calais : « La voie de Calais à Boulogne a été de nouveau obstruée hier, la neige, poussée par le vent, s'était amoncelée dans les tranchées entre Fresnes et Calais. Pour dégager une voie, de manière à faire passer le train omnibus n^o 7, il a fallu employer quatre machines. Enfin ces trains ont pu passer et sont arrivés à Calais à 2 heures 40 soir. Hier soir, aucun train n'a pu être expédié entre Calais et Boulogne. »

Les trains partant de Calais pour la direction de Boulogne, Amiens, Paris, reçoivent, par le service de nuit, le train n^o 10, qui est dirigé sur Paris, mais on espère qu'avant peu ils reprendront leur ancienne direction. »

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu à la frontière belge entre M. Harrabant, sous-préfet de Mouscron, et M. de Selve, le baron G. de Selve, réacteur en chef du *Courrier du Pas de Calais*.

Cette rencontre est la suite d'une polémique très violente soulevée par le *Courrier*.

Une balla a été échangée sans résultat entre les deux adversaires, et les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, un procès-verbal a été dressé.

Le procès correctionnel intenté au sieur Hallumme, de Roubaix, pour « abus de confiance » envers une maison de commerce dont il était gérant et dont les dames Wattine, les victimes de la rue du Blanc-Hallot, ont été lésées, a été remis de nouveau au 4 février sur la demande de l'inculpé.

Hallumme aura ainsi fait huit mois de prison.

On a constaté avant-hier la disparition du nommé H. Verclotte, directeur des Bons commerciaux. Il n'aurait pas, paraît-il, oublié d'emporter le contenu de la caisse, s'élevant à environ 7,000 francs. On ignore de quel côté il s'est dirigé.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

Voici la liste des prix et récompenses décernés par la Société, pour le Concours de 1880 :

Fondation Kuhlmann : Grandes médailles d'or. — MM. Emile Vuillemin, pour services rendus à l'industrie des mines ; Paul Schutzenberger, services rendus aux industries chimiques.

Prix et médailles de la Société : Médailles d'or. — MM. l'abbé Vassart, services rendus à l'industrie de la teinture ; Alfred Jenuppin, pour son cours de dessin appliqué aux arts industriels.

Médailles de vermeil. MM. Alfred Desplanques, pour ses longs et loyaux services comme comptable chez MM. Crespel et Descamps ; Alfred Jenuppin, pour son cours de dessin appliqué aux arts industriels.

Médailles d'argent. — MM. Louis Lelong, services rendus au commerce des fils et tissus ; Félix-Emile Morel, un certificat constatant qu'il a subi avec succès, devant une commission nommée par la Société, les examens de fin d'année du cours de filature de coton finé par la ville et la Chambre de Commerce de Lille ; Jean-Baptiste Mériaux, pour ses longs et loyaux services comme employé comptable chez M. Macarez ; Louis-Désiré Lechrist, pour ses longs et loyaux services

comme employé comptable chez M. Derode ; Théophile Carier, pour son appareil graisseur ; Anatole Janvier, son maître à lier des toiles à la fois ; Louis Durot, son maître à lier des toiles destinées à l'alimentation des bestiaux.

Médailles de bronze. — MM. Jules Vasse, pour ses soufflets de forge ; Collette, son appareil d'alimentation automatique.

Mention honorable. — M. Leury, frère et sœur, leur appareil de niveau d'eau pour généraux travaux.

Prix en argent. — MM. Louis Mathieu, un prix de 50 fr. pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de coton ; Richard Tiéts, un prix de 50 fr. pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de lin, Arthur Ménard, un prix de 30 fr., pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de coton ; Alphonse Willouquet, un prix de 30 fr., pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de fin d'année du cours de filature de lin.

Fondation Verkindor : MM. Edouard Colinet, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr., auquel la société joint une médaille de bronze ; Verkindor, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr. ; Edouard Carice, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr. ; Edouard Carice, élève des cours publics, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de langue anglaise, un prix de 100 fr.

Fondation P. Crépy. — MM. Georges Grugeon, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de géographie, un prix de 200 fr., auquel la Société joint une médaille d'argent ; Paul Assougnon, pour la manière satisfaisante dont il a subi l'examen de géographie, un prix de 100 fr., auquel la société joint une médaille d'argent.

Prix de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur. — Concours des chauffeurs, 1^{er} prix 250 fr., Eugène Dupart, à Soissons ; 250 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; Joseph Maillet, à Aniche ; 250 fr., une médaille d'argent et un diplôme.

2^e prix, Richard Catrix, à Roubaix, 200 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 3^e prix, Joseph Kempier, à L'Espe (Belgique), 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 4^e prix, Emile Beck, à Mulhouse (Alsace), 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme.